

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 25 OCTOBRE 2016 A 18H00**

L'an deux mille seize et le 25 octobre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

**PRESENTS** : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - J-L. CONSUL - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

**EXCUSES** : B. ENJALBERT (représenté par H. SOLA) - S. FEVRIER (représenté par C. BITTER) - J-P. MARTY.

**ABSENTS** : P. TAILHADES - A. LAMBERT.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1/ **Modification des statuts de la communauté de communes Sud-Hérault.**
- 2/ **Approbation du rapport d'activités 2015 et du compte administratif 2015 de la Communauté de Communes Sud Hérault.**
- 3/ **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2014.**
- 4/ **Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution solidarité.**
- 5/ **Convention de prélèvement automatique avec ERDF.**
- 6/ **Bail de location de chasse communale au syndicat de chasse Saint-Hubert.**
- 7/ **Modification du tableau de l'effectif communal.**
- 8/ **Budget communal : virement de crédits.**
- 9/ **Questions diverses.**

### **1/ Modification des statuts de la communauté de communes Sud-Hérault.**

Madame le Maire informe l'assemblée que les statuts de la communauté de communes Sud-Hérault doivent être modifiés à l'échéance du 01/01/2017 du fait de la mise en conformité des compétences de la communauté avec les dispositions de la loi NOTRe du 07/08/2015. Cette modification a été entérinée en conseil communautaire le 7 septembre 2016. Madame le Maire demande au Conseil l'approbation des statuts communautaires résultant de la mise en conformité précitée.

Le Conseil Municipal valide cette modification statutaire à l'unanimité.

### **2/ Approbation du rapport d'activités 2015 et du compte administratif 2015 de la Communauté de Communes Sud Hérault.**

Madame le Maire donne lecture du rapport d'activités 2015 et du compte administratif de cette même année établis par la Communauté de Communes Sud-Hérault et entérinés en conseil communautaire le 5 octobre 2016.

Madame le Maire demande au conseil de valider ces documents. Le conseil municipal accepte cette validation à l'unanimité.

### **3/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2014.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service en question. En ce qui nous concerne, il s'agit de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Ces rapports doivent être rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Madame le Maire demande au conseil de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif, exercice 2014.

Le conseil municipal accepte cette validation à l'unanimité.

### **4/ Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution solidarité.**

Dans le cadre de la dématérialisation des opérations de déclaration, la Trésorerie de Capestang nous impose une procédure de télédéclaration et de prélèvement automatique comme mode de règlement de la contribution solidarité, contribution prélevée sur le salaire des agents et reversée aux travailleurs privés d'emploi.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention tripartite entre le Fonds de solidarité, le comptable public et la mairie de Cruzy, convention qui va nous permettre de mettre en application cette procédure. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **5/ Convention de prélèvement automatique avec ERDF.**

Dans le même ordre d'idée, la Trésorerie de Capestang nous impose la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des dépenses d'électricité de la commune. Cette opération sera mise en application suite à la signature d'une convention tripartite entre EDF, le comptable public et la commune de Cruzy.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

### **6/ Bail de location de chasse communale au syndicat de chasse Saint-Hubert.**

Le bail de location du droit de chasse sur les terrains communaux au profit du syndicat de chasse Saint-Hubert est arrivé à expiration le 31 août 2016. Madame le Maire propose de le renouveler dans les mêmes conditions que le précédent. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## **7/ Modification du tableau de l'effectif communal.**

La création récente de certains emplois nous amène à supprimer les emplois devenus vacants.

Le comité technique a émis un avis favorable aux suppressions d'emploi proposées. Ainsi, le tableau de l'effectif communal est modifié comme suit :

- 1 Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à TNC (32/35èmes)
- 1 Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à TNC (29/35èmes)
- 1 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à TNC (29/35èmes)
- 1 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à TNC (10/35èmes)
- 3 Contrats aidés

Madame le Maire demande au conseil de valider cette proposition. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## **8/ Budget communal : virements de crédits.**

Madame le Maire expose à l'assemblée que la DGFIP nous demande de rembourser un trop-perçu de Taxe Locale d'Équipement datant de 2011 et 2012. L'article 10223 (Investissement Dépenses) n'ayant pas été pourvu lors de l'élaboration du budget primitif, il convient de l'alimenter par le biais d'un virement de crédits en provenance du compte 2128.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de procéder à ce virement de crédits. Le conseil municipal accepte cette demande à l'unanimité.

## **9/ Questions diverses :**

Contrats aidés : Mme le Maire informe le conseil que le contrat de M. COMBES Jérôme arrive à son terme le 31 décembre prochain et qu'il n'est plus possible de le renouveler. Pour pallier aux besoins du service technique, il conviendrait de recruter deux personnes en CAE. Mme le Maire fait part au conseil des candidatures déposées. Elle précise que deux de ces candidatures pourraient être retenues. Le conseil décide de recruter deux personnes en contrat CAE à compter du 01/12/2016 pour l'une et du 01/01/2017 pour l'autre.

Contrat de maintenance informatique : Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable de disposer d'un contrat de maintenance pour assurer la maintenance du parc informatique de la mairie et de l'école. Un devis a été déposé par la société VERSUS EVOLUTION. Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de valider ce devis. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Changement transformateur EDF : Suite à la demande d'ERDF de déplacer le transformateur actuellement situé à côté des lavoirs, le conseil municipal, lors de sa précédente séance, avait décidé qu'il serait installé à la place des toilettes publiques situées en face de la mairie. Ces toilettes doivent donc être démolies. La commission des travaux va se réunir rapidement afin de statuer sur cette démolition.

Le local abritant l'ancien transformateur sera également démoli par ERDF. Seule, la dalle béton sera conservée.

Forage Marie-Close : Mme le Maire expose que nous avons reçu de la part du cabinet ENTECH une note technique relative aux solutions à mettre en œuvre pour la gestion de la sécheresse en période estivale. Elle va contacter le cabinet ENTECH afin qu'il vienne nous détailler cette note et répondre aux questions du conseil municipal.

Travaux de voirie : M. DOMENECH a fait établir des devis par la SARL FRANCES et l'entreprise COLAS pour des travaux de réfection de voirie dans différentes rues du village. Pour l'instant, nous allons valider les devis suivants à l'entreprise FRANCES : chemin des Vignals, chemin des Grillans, chemin de Ste Foi, rue de la cave coopérative et accès au hangar de l'entreprise DURAND. En effet, les propositions de la SARL FRANCES sont les mieux-disantes pour les chemins susnommés. Par contre, nous restons dans l'attente de devis de l'entreprise COLAS pour d'autres situations.

Création d'une association : Mmes MARTIN et LAURENT ont sollicité Mme VINUELAS car elles souhaitent créer une association pour la prise en charge des chats errants et la gestion de leur stérilisation. Pour ce faire, elles auraient besoin d'un local pour accueillir les chats après leur opération. Pour l'instant, nous ne disposons de locaux vacants sur la commune.

Extension de l'éclairage public : Il conviendrait d'étendre l'éclairage public à certains points noirs de la commune. L'entreprise TRAVESSET va être sollicitée pour établir un devis.

Eau de La Croisade : La convention avec la commune d'Ouveillan pour la desserte en eau des habitants de La Croisade est caduque depuis le 01/01/2014. Son renouvellement est en cours avec la communauté d'agglomération du Grand Narbonne qui, depuis, a pris la compétence de l'eau pour les communes adhérentes.

Constructions illicites : Mme le Maire rappelle que l'audience concernant la procédure à l'encontre de M. GAUTIER a eu lieu le 27 septembre. Nous restons dans l'attente du délibéré du juge. L'action en référé, intentée contre M. DUPUY, acheteur de M. GAUTIER à Montplo, est en cours. Un PV d'infraction a été établi par M. DAUMAS, agent assermenté de la DDTM de Béziers, accompagné de M. Christian BITTER. M. DOMENECH propose de rappeler sur le prochain « Cruzy-Infos » que la cabanisation est strictement interdite.

Les Brescouodos : L'association « Les Brescouodos » a demandé la possibilité de leur fournir le repas de midi à l'occasion de leur prochain rassemblement. Le conseil municipal décide de maintenir le petit-déjeuner uniquement.

Demande de subvention exceptionnelle : Les Jeunes Sapeurs-Pompiers organisent à Cruzy une rencontre départementale et, à ce titre, demandent à la commune, une subvention exceptionnelle. Nous avons appris que la commune de Quarante avait refusé de contribuer financièrement à cette manifestation. Par solidarité avec la commune de Quarante, la municipalité de Cruzy décide de ne pas y contribuer également. Par contre, Mme le Maire conseille vivement les Jeunes Sapeurs-Pompiers de solliciter la communauté de communes Sud-Hérault.

Activités périscolaires du 2<sup>ème</sup> trimestre : M. BITTER fait le compte-rendu du dernier conseil d'école et donne la liste des activités périscolaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016/2017 : généalogie, apprentissage du code de la route, peinture pour les nouvelles activités.

A 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,

